

Compte-rendu du Conseil Municipal du 21 juin 2012 à 20h30

Tous les membres du Conseil étaient présents sauf VISINE René qui donne procuration à EIGELTHINGER Bernard, MARCHAL Jean-Pierre qui donne pouvoir à ENCELLE Michel et AUBERTEIN Régis.

Mme LANBLIN est désignée à l'unanimité secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du dernier conseil
- 1. Décision modificative de crédit au budget général (600€ de l'article 21311 à l'article 165 = remboursement caution Mme MARQUES)
- 2. Modélisation réseau eau potable
- 3. Prolongation avenant affermage SAUR
- 4. Budget assainissement : ouverture de crédits budgétaire pour amortissements 2012 (3,60€)
- 5. Budget eau : dépenses imprévues
- 6. Délégation à Monsieur le Maire : lotissement de la Vigne
- 7. Questions diverses

Approbation du compte rendu du conseil précédent.

Le compte rendu est accepté à l'unanimité.

1. Décision modificative de crédit au budget général (600€ de l'article 21311 à l'article 165 = remboursement caution Mme MARQUES)

Afin de permettre le remboursement de la caution de l'ancienne locataire de l'appartement communal, il convient de modifier les crédits comme il suit :

- Article 21311 « construction hôtel de ville » - 600€
- Article 165 « caution reçue » +600€

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal approuve la décision modificative.

2. Modélisation réseau eau potable

Monsieur le Maire informe au conseil municipal que la Communauté de communes du Grand Couronné a fait une ouverture de plis concernant la modélisation du réseau d'eau potable et a mis la prestation pour la commune en option. Le prix est de 1 600 € HT et hors subvention.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal refuse de réaliser cette prestation.

3. Prolongation avenant affermage SAUR

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le courrier de M. le Sous-Préfet en date du 13 juin dernier accordant la commune de prolonger d'un an le contrat d'affermage conclu avec la société SAUR

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal :

- Accepte de prolonger le contrat d'affermage avec la société SAUR pour une durée d'un an,
- Autorise le Maire à signer l'avenant de prolongation avec la société SAUR.

4. Budget assainissement : ouverture de crédits budgétaire pour amortissements 2012 (3,60€)

Monsieur le Maire explique au conseil qu'il est nécessaire d'ouvrir une ligne de crédit au budget assainissement pour les amortissements 2012 (3,60€).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité.

5. Budget eau : dépenses imprévues

Dans la réalisation du budget eau de l'année 2012, il a été prévu des dépenses imprévues en section de fonctionnement. Le montant attribué à l'article 022 « dépenses imprévues ne peut excéder 5% du montant des dépenses de fonctionnement. Ainsi il convient de réduire le montant voté en avril dernier de 713,93€ des dépenses imprévues (article 022) et de créditer l'article 678 « autres charges exceptionnelles » de ce même montant.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal approuve la modification de crédit au budget eau 2012 en section de fonctionnement.

6. Délégation à Monsieur le Maire : lotissement de la Vigne

Après explication de Monsieur le Maire, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de donner pouvoir au Maire pour :

- signer les compromis de vente des parcelles du lotissement de la Vigne
- encaisser les dépôts de garantie pour les voiries et équipement publique du lotissement
- signer les actes de vente
- encaisser le montant de chaque vente des parcelles du lotissement de la Vigne

Questions diverses

Panneaux pour publicité parcelles à vendre au lotissement de la Vigne :
M. le Maire propose deux devis :

- DALMOLIN : 2 403,96 € TTC
- ATELIER BERNARD : 2 110,94 € TTC

Le conseil donne son accord pour l'ATELIER BERNARD.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15.